

Présents : 5

Philippe POGU, Virginie BLUM, Yves BÖEHM, Sylvie MARCHESIN et Vincent MAYER

Absente excusée : 1

Mauricette JOLY

1/ Validation PSF.....	1
2/ Demande de dérogation pour mettre des départementales au CN.....	1
3/ Réunion des présidents de club calendrier/expert.....	2
4/ Date de la prochaine AG.....	2
5/ Représentation de la LGECO sur deux évènements.....	3

1/ Validation PSF

Notre secrétaire et notre président ont travaillé conjointement pour finaliser les documents nécessaires aux demandes de subventions LGECO. Nous avons lors de la précédente réunion de CD approuvé les quatre axes de demande de subvention.

Pour rappel, les voici :

1 Groupe régional d'entraînement et de formation incluant les aides pour l'accès haut-niveau et l'aide à l'organisation de RDE

2 Formation de cadres

3 Stage de détection et balises couleur

4 Mutualisation et contrôle de la cartographie

Ils ont affiné les montants des demandes en lien avec la proportion de ces actions dans notre budget prévisionnel et fait le bilan des actions ainsi que la mise à jour du plan de développement. Nous les remercions pour ce travail en cette période chargée.

2/ Demande de dérogation pour mettre des départementales au CN

Un point important abordé lors de cette réunion de BD et qui sera tranché en CD la semaine prochaine concerne une demande de dérogation d'un club pour mettre une course au CN.

Le club nouvellement créé de Metz'O nous a fait deux demandes en une par mail :

1/ Mettre la course prévue le 12 juin 2022 à Ancy S/Moselle au CN. Cette course servirait de support de validation pour un traceur régional. Pour rappel, la validation de traceur départemental demande un contrôleur externe au club et plus de circuit qu'une simple départementale au CN.

Compte-rendu de réunion – lundi 02 mai 2022

2/ Mettre une autre course prévue le 3 juillet à Sarreguemines. Pour cette course, le motif présenté est l'attractivité que procure le CN.

Les nombreux échanges à ce sujet ont fait ressortir les éléments de réflexion et questionnements suivants : (classés de manière aléatoire)

- S'agit-il d'accorder des dérogations pour cette année de transition réglementaire ?
- Accorder des dérogations peut s'avérer complexe à la longue et créer des sentiments d'inégalité entre les clubs.
- Y aura-t-il beaucoup de dérogations (c'est la première demande officielle pour la saison 2022)
- Si on interdit les dérogations, cela pourrait pousser les clubs à tout mettre au CN en amont et annuler s'ils n'ont pas d'expert.
- Le club en question a dit avoir pensé à mettre la course au CN mais ne l'a pas fait car ils avaient des doutes concernant les experts.
- On peut réfléchir à une date limite de dérogation.
- Pour rappel, nous avons cette année accordée aux clubs la possibilité de déclarer les experts jusqu'à trois mois de l'évènement bien que la décision de mettre au CN est au 31 novembre de l'année N-1 : Que ferons-nous l'an prochain ?
- L'autorisation de dérogation peut montrer qu'on s'adapte.
- Règlement de dérogation si pas de courses au CN le même jour ou WE à moins de 100KM

Le sujet étant complexe, nous avons essayé de prendre une décision car la demande est urgente avec des dates proches.

Concernant la course du 12 juin 2022. Plusieurs éléments sont en faveur de la dérogation : le club débute, il préférerait ne pas annuler de course au CN et ne l'a pas déclarée en tant que telle, il y a un besoin d'expert pour ce jeune club. Le BD décide donc de voter sur ce point afin de pouvoir informer le club.

Le passage de cette course en départementale au CN est adopté à l'unanimité.

Pour la seconde course de Metz, le BD propose de poursuivre la réflexion et de prendre la décision en CD.

Ces demandes, la réponse donnée et ces axes de réflexion seront soumis à discussion en réunion de CD afin d'apporter une réponse définitive à ce type de cas pour cette année.

3/ Réunion des présidents de club pour préparer le calendrier

Nous avons abordé il y a quelque temps la nécessité de mieux anticiper le futur calendrier en proposant une réunion aux présidentes et présidents de club et de CDCO plus tôt dans la saison. L'idée serait de se réunir en visio pour partager les retours d'expérience après une demi-année de pratique ainsi que de fixer les dates des championnats de ligue. Après discussion, il est évident que nous devons attendre que le calendrier des rendez-vous nationaux soit établi définitivement.

4/ Date de la prochaine AG

Après étude du calendrier 2023, deux dates semblent convenir pour l'Assemblée générale de la ligue 2023 :

- Le samedi 25 février 2023
- Le samedi 4 mars 2023

La décision sera prise lors de la prochaine réunion de BD

Pour information l'AG de la FFCO aura lieu le samedi 25 mars 2023

5/ Représentation de la LGECO sur deux événements

Le secrétaire de la LGECO, Vincent MAYER, représentera la ligue lors des championnats de France de VTT'O sprint et longue distance, organisés par le COBF en Alsace ainsi que lors des championnats de France universitaire de relais sprint et longue distance, organisé par LOS dans les Vosges en partenariat avec la fédération et la ligue de sport universitaire.

Le 02/05/2022

Le président

Le secrétaire général

Philippe POGU

Vincent MAYER